

**Personne de contact :**

Henri Krecké  
Secrétaire communal  
henri.krecke@differdange.lu  
Téléphone : 58 77 1 – 1214  
Fax : 58 77 1 – 1210

**Aux membres du Conseil communal de  
la Ville de Differdange**

**Objet : convocation à la séance du conseil communal du 25 novembre 2020**

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes priés de bien vouloir assister à une réunion du Conseil communal qui aura lieu le mercredi 25 novembre 2020, à 08.00 heures, au Hall O à Oberkorn avec l'ordre du jour présenté ci-dessous.

**Séance publique :**


- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Finances communales : présentation du budget rectifié 2020 et du budget initial 2021 par le collège des bourgmestre et échevins.
- 3) Projets communaux : remise en état du terrain synthétique Woiver – analyses et devis, article budgétaire 4/821/221313/20004.
- 4) Plan d'aménagement général et projets d'aménagement particuliers : modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Plateau du Funiculaire 1-2 » à Differdange présentée par le collège échevinal pour le compte de l'administration communale.
- 5) « Déifferdeng eng Stad hëllëft » : projets et actions soutenus en 2020.
- 6) Office social de Differdange : budget rectifié 2020 et budget initial 2021.
- 7) Actes et conventions :
  - a) contrat de location de la toiture de l'Ecole Mathendahl à Niederkorn signé avec Sudgaz S.A. pour la mise en place d'une installation photovoltaïque ;
  - b) contrat d'affichage sur le territoire de la Ville de Differdange ;
  - c) contrat de bail commercial de courte durée au n° 3 de la rue du Parc Gerlache à Differdange ;
  - d) contrats de bail d'une maison au n° 1 de la rue de la Chapelle à Differdange et d'un appartement au n° 1 de la rue du Parc Gerlache à Differdange ;
- 8) Règlements communaux : règlements temporaires de circulation.
- 9) Syndicats intercommunaux : nouveaux statuts du syndicat de communes pour la promotion et le développement de la région sud, en abrégé « PRO-SUD ».

- 10) Changements au sein des commissions consultatives.

Séance non-publique :

- 1) Personnel communal :  
a) démissions d'un fonctionnaire et d'un employé communal ;  
b) demandes d'avancement d'un fonctionnaire et d'un employé communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Henri KRECKÉ  
  
Secrétaire communal

Christiane BRASSEL-RAUSCH

  
Bourgmestre